

## **Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) : l'appel à projets est lancé pour 2025-26**

**Montmagny, le 30 avril 2025** – C'est parti pour l'appel à projets du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour 2025-2026 dans la région de Chaudière-Appalaches! Le PADF soutient des initiatives visant l'entretien ou l'amélioration des chemins multiusages en forêt publique, la promotion de l'aménagement durable du territoire forestier, la valorisation de la ressource forestière ainsi que la mise en œuvre de stratégies forestières régionales. Chaque MRC dispose d'une date limite et d'une enveloppe budgétaire propres à son territoire. Les organisations intéressées à déposer un projet sont donc invitées à communiquer avec leur MRC respective afin d'obtenir les informations spécifiques à leur appel local.

Les MRC, municipalités, communautés autochtones, organismes à but non lucratif, agences régionales de mise en valeur des forêts privées et institutions d'enseignement reconnues par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, peuvent soumettre une proposition de projet pour obtenir du financement du PADF pour la région de Chaudière-Appalaches.

### **Appel à projets régional**

À l'automne 2025, un second appel à projets couvrant plusieurs MRC de Chaudière-Appalaches se tiendra du 29 septembre au 31 octobre 2025. Une enveloppe de 21 900 \$ sera disponible pour ce volet. Les projets admissibles pourront être déposés directement auprès de la coordonnatrice régionale.

Les documents requis pour déposer une demande sont disponibles sur le site web de la MRC de Montmagny, dans la section dédiée au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), à l'adresse suivante : [www.montmagny.com](http://www.montmagny.com).